



Infolettre de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux - **9 février 2023**

---

## L'AGESSS dépose son mémoire sur le PL 3

Des données sur la santé qui « suivent le patient » en temps réel et de façon sécuritaire : tel est l'objectif du projet de loi 3 déposé le 7 décembre dernier à l'Assemblée nationale par les ministres Christian Dubé et Éric Caire.

Plus encore, avec le projet de loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, le gouvernement du Québec ambitionne de transformer la circulation de ces données confidentielles en permettant aux patients de consulter plus facilement leur dossier.

Le 31 janvier dernier, Danielle Girard, PDG de l'AGESSS et Jean-Philippe Brunette, directeur juridique ont présenté devant la Commission des finances publiques, un mémoire dans le cadre des consultations particulières à l'égard du projet de loi no 3, *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*.

Le projet de loi nous interpelle en raison de ses impacts sur le système de santé et des services sociaux. De manière générale, l'AGESSS l'accueille favorablement, mais recommande :

- Que le MSSS consulte l'AGESSS et les gestionnaires du RSSS préalablement à l'adoption des règlements et politiques découlant du projet de loi;
- Que le gouvernement prenne en compte la réalité terrain actuelle en amont de l'adoption du projet de loi et que le MSSS en prenne compte dans la planification des étapes de la mise en œuvre du projet de loi;
- Que la mise en œuvre du projet soit empreinte d'une vision décentralisée et régionale.

Comme organisation ayant à cœur notre réseau de la santé et des services sociaux, nous souhaitons que l'AGESSS participe aux échanges à venir à ce sujet.

Pour consulter le mémoire, cliquez [ICI](#).

---

## Retour au travail des retraités

Le 31 décembre 2022, l'arrêté ministériel 2020-049 a pris fin.

Cet arrêté ministériel, adopté en contexte d'urgence sanitaire, permettait **temporairement** aux cadres retraités effectuant un retour au travail, dans un poste visé par le RRPE, de continuer de recevoir la totalité de leur rente de retraite, sans égard au salaire reçu.

Étaient plus particulièrement visés les retraités embauchés en vertu de l'arrêté 2020-007 à titre de statut de personnes salariées temporaires ou les cadres retraités qui exerçaient temporairement une fonction de cadre pour les fins de la pandémie de la COVID-19.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, l'assouplissement n'est plus applicable. Ainsi, les cadres retraités qui travaillent dans un emploi visé par le RRPE et qui décident de ne pas cotiser au régime de retraite vont continuer de recevoir la totalité de leur rente, et ce jusqu'à ce qu'il atteigne leur seuil maximal pour l'année civile en cours. Si le seuil maximal est dépassé, la rente de retraite du cadre sera réduite.

Nous invitons les cadres retraités qui travaillent présentement ou qui envisagent un retour au travail à contacter Retraite Québec pour obtenir le montant de leur seuil maximal.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à consulter la [page Web](#) de l'AGESSS à ce sujet

---



## Invitation à participer à un projet de recherche innovant

Le Pôle Santé HEC Montréal, en collaboration avec l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail (IRSST), vous invite à participer à un projet de recherche innovant. Le Pôle Santé a pour mission de générer et de diffuser de la connaissance autour des meilleures pratiques en gestion liées à la santé.

Le présent projet a comme objectif d'identifier et de comprendre les facteurs de risque quant à l'épuisement professionnel parmi les gestionnaires de premier niveau. En participant à ce projet de recherche, vous contribuerez de façon directe à l'avancement des connaissances sur l'impact des pratiques organisationnelles sur la santé des individus au travail. L'identification de facteurs de risque et de protection, de nature individuelle et organisationnelle, sera la clé pour nourrir un environnement de travail sain et productif.

Pour participer à cette recherche, utilisez le lien anonyme suivant : [Cliquez ICI](#).

Toutes les données recueillies avec cette recherche resteront confidentielles. Seule l'équipe de recherche y aura accès. Cette recherche a reçu l'approbation du Comité d'éthique en recherche de HEC Montréal.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le chercheur principal, Denis Chênevert à l'adresse suivante : [denis.chenevert@hec.ca](mailto:denis.chenevert@hec.ca).

Merci pour votre intérêt et votre participation.



## Formation

### S'inspirer du sport pour créer un management gagnant

Il reste encore quelques places pour assister à cette conférence-atelier qui sera présentée en ligne, le mardi 21 février 2023 de 9 h à 11 h. En présence de Danny Maciocia, directeur général des Alouettes de Montréal, de Linda Sabourin, formatrice et coach professionnelle et de Vincent Boyer, entraîneur pour l'équipe de football collégial Les Cougars de Lennoxville, cet atelier permettra aux participants d'apprendre les meilleures pratiques pour engager et développer les individus et les équipes face à un environnement en constante évolution tout en tenant compte de la diversité culturelle et générationnelle. Les participants pourront partager leurs défis et mettre en pratique les bonnes stratégies qui leur seront présentées.

Pour vous inscrire dès maintenant, cliquer [ICI](#).



**ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DES  
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX**  
601, rue Adoncour, bureau 101  
Longueuil (Québec) J4G 2M6

© Tous droits réservés.

Pour mettre à jour votre profil, cliquez [ici](#).

Pour vous désabonner des envois de l'AGESSS, cliquez [ici](#).

Prenez toutefois note que toutes les informations de l'AGESSS sont dorénavant transmises par voie électronique seulement.